Syndicalisme de réseau

Syndicalisme de réseau

FGB

Mode d'emploi

Table des matières

P 3 - Introduction
P 4 - Le syndicalisme de réseau, c'est quoi ?
P 5 - Travailler en réseau, pourquoi ?
P 6 - Je crée mon réseau en 10 étapes
P 11 - Travailler en réseau, Difficultés à prévoir
P 12 - Travailler en réseau, les outils
P 13 - Cas des travailleurs des PME
P 14 - Syndicalisme de réseau : la campagne

Introduction

L'organisation du travail s'est métamorphosée. Les temps où tous les travailleurs d'un chantier ou d'un atelier travaillaient pour le même patron sont désormais révolus. Les entreprises se concentrent sur ce qu'elles appellent le « core business », c'est-à-dire leur activité principale, et sous-traitent tout le reste. Sur un même site de production, on retrouve désormais des travailleurs extérieurs qui s'occupent du nettoyage, de la sécurité, de la maintenance des outils, de la maintenance des bâtiments, …

Les travailleurs sous-traitants sont ainsi isolés dans les entreprises. Ceux-ci proviennent parfois de PME et n'ont pas de délégation syndicale. Quant aux autres, ils ont rarement des contacts avec leurs délégués syndicaux qui éprouvent des difficultés face à l'éparpillement de leurs affiliés. Ce phénomène a des conséquences sur la sécurité, crée l'isolement du travailleur et ainsi, désolidarise les travailleurs.

En quelques années seulement, les patrons ont réussi à nous diviser et ainsi …mieux régner. C'est pourquoi, il est important qu'un délégué ait des contacts avec les délégations des autres entreprises présentes sur un même site et forme avec eux un réseau.

Travailler en réseau, tel est le défi que nous, délégations syndicales, devons relever.

Cette brochure a pour objectif d'aider les délégués à travailler en réseau. Elle a été rédigée par un groupe de travail composé de délégués d'usines et de délégués d'entreprises sous-traitantes.

le syndicalisme de réseau, c'est quoi ?

Créer un réseau syndical consiste à avoir des contacts permanents avec des syndicalistes avec qui il existe un point commun.

Plusieurs réseaux sont possibles :

Réseau interne à l'entreprise, au chantier ou au site de production

Le phénomène de la sous-traitance amène de plus en plus de travailleurs d'entreprises différentes à travailler sur un même site. Ce phénomène a des conséquences sur la sécurité, crée l'isolement du travailleur, désolidarise les travailleurs. C'est pourquoi, il est important qu'un délégué ait des contacts avec les délégations des autres entreprises présentes sur un même site.

Réseau national

Beaucoup d'entreprises connaissent une coordination nationale réunissant les délégués des différents sites de production d'un même groupe. Dans le cas où celle-ci n'existerait pas mais que vous souhaiteriez pareil fonctionnement, parlez-en à votre permanent.

Réseau international

De plus en plus d'entreprises appartiennent à une multinationale. Celles-ci mettent en concurrence leurs différents sites de production afin de réduire leurs coûts, désolidarisant ainsi les travailleurs. Il est important de créer des contacts entre les délégations des différents pays (surtout au niveau européen).

Cette brochure s'attache particulièrement à la création du premier réseau cité. Elle peut cependant vous aider et vous donner des pistes si votre objectif est de créer un réseau national ou international.

Travailler en réseau, Pourquoi ?

Certes, travailler en réseau impliquera des efforts et de la volonté tant de votre part que de la part des autres membres de votre délégation. Néanmoins, le travail en réseau est **l'avenir du fonctionnement syndical**.

De plus, travailler en réseau ne va pas doubler votre charge de travail non plus. En vous coordonnant bien au sein de votre équipe syndicale, la charge de travail supplémentaire devrait être à peine perceptible.

Travailler en réseau ne signifie pas qu'un délégué doit faire le travail du délégué de la firme sous-traitante. Au contraire, ce dernier sera amené à collaborer étroitement et rechercher des solutions aux problèmes.

Le travail en réseau vous permettra de

- Créer et faciliter le contact et l'interaction entre les délégués d'autres entreprises, centrales ou syndicats.
- Trouver des solutions rapides, efficaces et constantes dans l'intérêt des travailleurs

-"Comme je passais dans le coin, je me suis dit : allons serrez la pince au bon vieux camarade Tchang!..."

- Donner l'accès à l'information générale pour tous les travailleurs
- Améliorer la sécurité
- Développer la solidarité
- Créer un rapport de force qui englobe le plus de travailleurs possible

je crée mon réseau en 10 étapes

1ère étape : Le travail en réseau n'est pas l'affaire d'un homme, mais d'une délégation

La décision de travailler en réseau n'est pas une décision qui se prend seule. Elle doit être portée par toute la délégation de l'entreprise pour que le travail aboutisse et ait des conséquences bénéfiques à court et à moyen terme. Réunissez donc votre délégation et motivez votre volonté de travailler en réseau. Communiquez également votre volonté de travailler en réseau à votre permanent. Il vous sera d'une grande aide dans le développement de votre réseau et votre section ou centrale pourra vous y aider. L'analyse du permanent reste fondamentale.

- "Plume Rouge a parlé. Maintenant, Plume Rouge avoir besoin avis de ses collègues..."

2e étape : Répertorier les acteurs

La première étape dans la création de votre réseau sera d'établir la liste des entreprises concernées. Vous devez ainsi répertorier les délégations des entreprises qui pourraient faire partie de votre réseau.

Il peut s'agir :

- des entreprises sous-traitantes qui emploient du personnel à l'intérieur de l'usine (nettoyage, gardiennage, construction, maintenance, transport, ...)
- des délégations des autres sites de production
- des délégations d'entreprises appartenant au même groupe ou à la même multinationale
- ...

3e étape : Localiser les acteurs

Une fois votre liste d'entreprises établie, vous devrez localiser la délégation afin de pouvoir établir un premier contact. La tâche n'est pas toujours simple et il se peut que vous soyez amenés à agir en véritable détective.

Voyez d'abord avec les travailleurs concernés, peut-être pourront-ils vous donner directement les coordonnées de leur délégué. Sinon ils pourront en tout cas vous donner des informations sur leur statut et la commission paritaire à laquelle ils relèvent. Si le travailleur est déjà affilié à la FGTB, le carnet syndical vous permettra de distinguer la centrale à laquelle le travailleur est affilié.

Connaître le statut ou la commission paritaire vous aidera également à déterminer la centrale professionnelle dont relève le travailleur.
Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter votre permanent, sa connaissance de la structure et de ses membres vous aidera certainement à obtenir les coordonnées d'une délégation.

Il se peut que le travailleur n'ait pas de délégation syndicale. Dans ce cas, référez vous au chapitre « Travailleurs des PME » (P.13).

Pour les délégués dont les travailleurs sont dispersés sur des chantiers :

Dans un premier temps, il vous faudra découvrir s'il existe une délégation FGTB au sein de cette entreprise et si oui, comment entrer en contact avec elle.

Tentez de deviner de quelle centrale professionnelle relève la délégation de l'entreprise que vous souhaitez contacter et prenez contact avec elle pour obtenir les coordonnées de la délégation.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter votre permanent, sa connaissance de la structure et de ses membres vous aidera certainement à obtenir les coordonnées d'une délégation.

Il se peut que l'entreprise n'ait pas de délégation syndicale. Dans ce cas, il vous sera très difficile et même impossible de travailler en réseau avec cette entreprise.

4e étape : Contacter les acteurs

Le premier contact est le plus important. C'est lui qui déterminera si le délégué donnera suite à votre volonté de travail en réseau, d'où l'importance de faire preuve de diplomatie.

- Présentez-vous
- Expliquez l'objectif de votre contact (volonté de travailler en réseau)
- Décrivez votre entreprise et les points communs avec celle de votre contact (soit un travailleur de son entreprise travaille chez vous, soit un de vos travailleurs travaille chez lui).
- Profitez de votre contact pour remplir le formulaire de contact du classeur (Voir P.14)
- Vous pouvez aussi demander à votre contact de vous transmettre les CCT et les salaires, voire le contrat de travail appliqués dans son entreprise

-"Je vérifie... Les indemnités sont de 4€/jour à partir de la 3ème semaine... Comment?... Mais non vous ne me dérangez pas ! "

5e étape : Informer les travailleurs

C'est l'une des étapes les plus importantes. En effet, les travailleurs sous-traitants doivent savoir que désormais votre délégation sera à leur écoute. Pour ce, rien ne vaut un contact direct avec un membre de la délégation. Allez à la rencontre de ces travailleurs et expliquez-leur que la porte de votre local leur est ouverte.

D'autres outils de communication sont possibles. Des affiches, une brochure d'accueil ou un tract peuvent informer les travailleurs sous-traitants de votre disponibilité et du moyen d'entrer en contact avec vous. (Une série d'outils sont à votre disposition, voir P.14)

6e étape : Répondre aux questions des travailleurs, résoudre leurs problèmes

Ce n'est que lorsqu'un travailleur viendra vous présenter un problème que vous pourrez réellement analyser l'efficacité du réseau que vous créez. Suivant le problème posé, plusieurs solutions sont possibles. Il se peut que votre rôle soit uniquement celui de relais en communiquant le problème au délégué du travailleur.

Si vous avez les informations concernant les droits du travailleurs (voir dernier point de la 4e étape), vous pouvez peut-être aider directement le travailleur.

Dans tous les cas, contactez toujours le délégué du travailleur pour l'informer de la requête d'un de ses affiliés.

Pour les délégués dont les travailleurs sont dispersés sur des chantiers :

Ce n'est que lorsqu'un délégué avec qui vous travaillez en réseau vous soumettra une question d'un de vos collègues ou réclamera votre soutien que vous pourrez véritablement mesurer la réussite de votre réseau. Dans tous les cas, donnez une réponse à sa requête surtout si c'est une première. La réussite de votre travail en réseau et sa survie dépendra de la bonne volonté de tous ses acteurs.

7e étape : inclure les travailleurs sous-traitants dans l'information et dans certains processus de décision

Lorsque vous informez les travailleurs d'un changement dans votre entreprise ou lorsque vous les consultez, vous pouvez inclure les travailleurs extérieurs si ceux-ci sont concernés (ex : sécurité, qualité de l'environnement, …).

8e étape : Entretenez vos contacts.

Répondez rapidement aux réponses que vous avez reçues à votre première prise de contact (4e étape). Même si vous ne recevez que quelques réponses au début, traitez-les comme les premiers bourgeons au printemps. Ils pousseront et fleuriront si vous en prenez soin !

9e étape : Organisez vos données.

Créez une liste centrale des adresses de vos contacts et gardez-la à jour. De nouveau, **faites dans la simplicité**. Les éléments essentiels sont :

- nom du contact
- coordonnées du contact (e-mail, téléphone, portable, télécopie)
- position dans le syndicat
- secteur/centrale professionnelle/pays
- adresse de l'entreprise
- coordonnées du permanent

Pour vous aider, des exemples de formulaires sont disponibles.

10e étape : Communication d'informations au réseau.

Préparez des résumés des informations que vous recevez de vos correspondants et redistribuez-les à tous les membres du réseau. La vue de faits intéressants peut aider à convaincre d'autres personnes que le réseau est un outil utile et qu'ils devraient s'investir davantage – mais ne les surchargez pas de trop de détails.

Travailler en réseau
Difficultés à prévoir

Lors de la mise en place de votre réseau, vous devrez faire face à certaines difficultés. En voici quelques unes :

Non-volonté des autres délégations de travailler en réseau.

Il faut être honnête, tous les délégués n'ont pas le même enthousiasme, lorsqu'il s'agit de réaliser un véritable travail syndical. Néanmoins, un peu de force de persuasion et une bonne explication des raisons de votre démarche devraient convaincre les plus réticents.

Barrière de la langue

Il est possible que vous deviez travailler avec des délégations pratiquant une langue différente de la vôtre. Si vous ne pratiquez aucune langue commune peut-être, son permanent ou le vôtre peut-il vous aider. Dans le cas contraire, préférez une communication écrite, un dictionnaire ou un logiciel de traduction peuvent vous aider à communiquer.

Travailler avec des délégations d'autres syndicats

Vous pourriez être amenés à devoir travailler avec une délégation d'un syndicat concurrent et ce, même si le travailleur est affilié à la FGTB. Dans tous les cas, faites preuve de la meilleure volonté possible et tentez de donner l'information nécessaire au travailleur. De sorte qu'en cas de couac, le travailleur soit conscient que le problème ne vient pas de chez vous.

Vous devez toujours communiquer au délégué d'un travailleur extérieur tout contact avec un de ses affiliés. Et ce, même si vous avez pu apporter une réponse. Si vous ne le faites pas, vous risquez une rupture de confiance et mettez le réseau en danger.

Travailler en réseau
Les outils

L'informatique et les nouvelles technologies

De plus en plus de personnes utilisent des ordinateurs au travail et à la maison. L'ordinateur peut aussi constituer une aide pour améliorer la mise en place d'un réseau.

Si vous avez des collègues qui savent un peu utiliser un ordinateur, il sera alors relativement simple d'élaborer un « tableau d'affichage » ou une « liste de diffusion », ce qui facilitera l'échange d'informations au sein du réseau. Les nouveau moyens de communication (GSM, SMS, E-mail, Internet, …) faciliteront votre travail en réseau.

Votre section régionale

Voyez avec votre section régionale le soutien qu'elle peut vous apporter dans votre travail en réseau. En matière de soutien logistique, d'appui dans la prise de contact, et de renseignement sur les différentes législations, votre section peut vous être d'une grande aide. Peut-être pourra-t-elle vous aider dans l'organisation de réunions de coordination en vous donnant accès à une salle de réunion.

Cas des travailleurs des PME

Il est fort possible que des travailleurs de PME travaillent au sein de votre entreprise comme sous-traitant. Pour la plupart, ces travailleurs n'ont pas de délégation syndicale dans leur entreprise.

La représentation syndicale dans les PME est une revendication syndicale de longue date qui connaît peu d'avancées.

Ces travailleurs sont ainsi privés du droit à la concertation et à l'information. Vous pouvez les aider. En les accueillant, vous les aiderez et donnerez une image plus positive du syndicat que le portrait conservateur et archaïque dressé par le patronat.

Pas d'excès de zèle, l'anti-syndicalisme primaire du patronat des PME peut mettre l'emploi du travailleur en danger au premier contact de votre part. **N'intervenez jamais sans consultation préalable du travailleur, de votre permanent et du permanent en charge du secteur du travailleur**.

Si le travailleur vous demande de faire changer les choses dans son entreprise, vous devez lui faire comprendre qu'une amélioration des conditions de travail dans son entreprise n'est possible que s'il a l'appui de ses collègues afin de pouvoir créer un rapport de forces.

Dans un premier temps, contentez-vous d'informer le travailleur sur ses droits. Votre section peut vous donner des information sur le contenu des CCT du secteur du travailleur. Une photocopie du contrat de travail du travailleur vous permettra d'en savoir plus sur ses conditions de travail.

Vous pouvez également inclure le travailleur dans l'information et dans certains processus de décision de votre entreprise (voir la 7e étape du chapitre « créer son réseau en 10 étapes »).

Syndicalisme de réseau
La campagne

Pour vous aider dans la mise en place de votre réseau, la FGTB a élaboré une série d'outils. Ils sont disponibles sur simple demande.

Le logo et les autocollants «Réseau FGTB»

Le logo «réseau FGTB» a été créé pour permettre aux travailleurs d'identifier les entreprises qui travaillent en réseau. En affichant ce logo dans votre entreprise, vous affichez clairement que vous travaillez en réseau. Parmi le matériel de campagne disponible, il existe des autocollants Réseau FGTB de différentes tailles pouvant soit être collés sur les murs de l'entreprise, soit sur les vêtements de travail des membres de la délégation.

Le classeur «Réseau FGTB» et les formulaires de contact

Le classeur «Réseau FGTB» vous aidera dans l'organisation des données de votre réseau, Ce classeur est accompagné de formulaires vous permettant d'établir une liste centrale des adresses de vos contacts. Il vous donne aussi des outils pour, étape par étape, mettre en place votre réseau et le faire fonctionner

Tu ne fais pas partie de cette entreprise ?
La délégation FGTB de cette entreprise s'occupe aussi de toi !
La délégation FGTB de cette entreprise te reçoit et t'informe, que tu sois sous-traitant, intérimaire, stagiaire ou même travailleur d'une PME.

Les affiches et les mini-cartes

Des affiches à apposer dans l'entreprise vous permettent d'informer les travailleurs sous-traitants et intérimaires de votre entreprise de votre disponibilité. Vous pouvez également distribuer à ces travailleurs des mini-cartes au dos desquelles vous pouvez indiquer vos coordonnées.

La brochure «Syndicalisme de réseau : Mode d'emploi»

Cette brochure doit vous aider dans la création de votre réseau. Elle a pour objectif de donner des pistes aux délégués qui souhaiteraient former leur propre réseau.

Le module de formation

Un module de formation vous permet de vous familiariser avec le syndicalisme de réseau. Les séances sont prévues en fonction du nombre d'inscrits. Si votre délégation compte un nombre important de militants, une séance personnalisée est envisageable. Pour plus d'infos, contactez votre permanent.

Travail en réseau Syndicalisme d'avenir

Ed. resp. : Marc Goblet, Place Saint Paul, 13 - 4000 Liège - août 2005